

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Mini Transat 2023



Les Sables d'Olonne • Santa Cruz • Saint-François



**LA RIVIERA
DES ILES
DE GUADELOUPE**
OFFICE DE TOURISME
LE GOSIER / SAINTE-ANNE / SAINT-FRANÇOIS / LA DÉSIRADE



1 - Présentation de la Mini-Transat 2023

La Mini-Transat est un événement inscrit au calendrier de la Fédération Française de Voile ayant un rayonnement international et présentant un vif intérêt pour les activités sportives et nautiques développées sur le territoire intercommunal.

Cet événement consiste en une course rassemblant près de 90 skippers en solitaire, sur des voiliers d'une longueur de 6 mètres 50, au départ des Sables d'Olonne, avec une escale aux Canaries et une arrivée à Saint-François.

Pour les éditions 2023 et 2025, la société VERSACE SAILING MANAGEMENT a été désignée par la Class Mini pour l'organisation de cet événement nautique.

La Communauté d'Agglomération, la ville de Saint-François, l'Office de Tourisme Intercommunal et la société VERSACE SAILING MANAGEMENT souhaitent contribuer à la réalisation de cet événement dont la première édition s'est déroulée en 2021.

2 - Contexte :

La Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant en partenariat avec la ville de Saint-François organise l'arrivée de la Mini Transat du 8 au 18 novembre 2023, où se tiendra un village d'animations et d'artisans à la Marina de Saint-François.

Il est prévu d'accueillir 20 exposants issus du territoire de la CARL afin de valoriser les talents et savoirs-faire du territoire. Afin de permettre l'accès au plus grand nombre et garantir la qualité des produits/services proposés durant l'évènement, la CARL lance un appel à manifestation d'intérêt.

3 - Objet de l'Appel à manifestation d'intérêt

La Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant lance un appel à manifestation d'intérêt à destination des acteurs économiques, artisans, artistes et associations mettant en avant l'économie bleue, le patrimoine naturel et immatériel, le terroir, l'innovation, la création.

Les opérateurs sélectionnés doivent être en capacité d'organiser et mettre en place un stand présentant leurs activités, permettant la vente sur site, et générant de l'animation pendant toute la durée du village :

Pour rappel, le Programme de l'événement est le suivant:

- Départ de la première étape 24 septembre 2023
- Départ de la deuxième étape le 28 octobre 2023

Parcours : Départ des sables d'Olonne, vers Santa Cruz de la Palma et arrivée à Saint-François en Guadeloupe le 8 novembre 2023

Le village prendra place à la Marina de Saint-François du 8 au 18 novembre 2023, selon le planning suivant :

- **du lundi au vendredi de 10h00 à 20h00**
- **le samedi et dimanche de 10h00 à 22h00**

Autour des stands seront prévus:

- Des scènes live
- Des conférences
- Animations diverses

4 - Pour participer au village de la Mini Transat

Toute entreprise industrielle, commerciale, artisanale ou association régulièrement déclarée, désireuse de participer à la Mini Transat aux conditions énoncées ci-après et pouvant répondre aux thématiques retenues qui sont les suivantes :

- pêche
- Agrotransformation
- aquaculture durable
- industrie navale
- nautisme (education/formation/débouchées métiers)
- croisière et navigation de plaisance
- energie marine renouvelable
- croissance bleue
- industrie navale (entreprises de construction navale et entretien, commerce annexe activités portuaires)
- artisanat - artisanats d'arts
- Produits culturels

- Produits touristiques
- Activités de loisirs

Le village à vocation d'animation culturelle et touristique. Prioritairement tournée vers l'économie bleue et à la valorisation des produits du terroir, des produits et savoir-faire locaux.

L'occupation du stand est à titre gratuit et est intégralement prise en charge par les partenaires. L'exposant aura à sa charge l'organisation, la décoration et l'achalandage de son stand.

Si l'AMI est ouvert à tous à l'échelle régionale, une sélection sera faite en accord avec la ville de Saint-François sur la base suivante :

- Produits ou services valorisant le territoire de la CARL, son terroir, ses talents ou les savoirs-faire CARL - 40%
- Activités ou produits valorisant l'économie bleue ou éco-responsable 30%
- Originalité, innovation et créativité des produits et services 20%
- Organisation du stand et Proposition d'animation 10%

Le + de la Mini-Transat :

- Exposer à la Mini Transat au sein d'un collectif qui valorise votre activité, vitrine de l'économie bleue
- Commercialiser en direct avec des visiteurs étrangers
- Promouvoir vos activités et produits auprès du grand public et tester les retombées d'une participation à la Mini Transat sur votre activité
- Bénéficier de la coordination du stand et de la communication assurées par la CARL.

Vous vous engagez à assurer une présence active et une harmonisation sur le stand, à participer à son animation ainsi qu'à assurer une réelle promotion de l'évènement via vos réseaux avant, pendant et après l'évènement.

Sera mis à la disposition de chaque exposant :

- Un stand chapiteau 5x5 avec l'identification de l'exposant (signalétiques) ;
- L'éclairage du stand (spot et prises électriques) ;
- 1 tables, 2 chaises;
- Les badges d'accès

5 - Comment candidater ?

Votre dossier de candidature devra comprendre:

- Une attestation sur l'honneur
- Avis de situation au répertoire SIREN /SIRET (attestation INSEE)
- Une fiche de présentation de votre entreprise et du concept de vos produits/services
- une attestation d'assurance responsabilité civile 2023
- Copie de la pièce d'identité de l'exposant
- Des photos de vos réalisations et/ou espaces de vente/Activité
- Le projet de stand
 - aménagement spécifique et organisation spatiale envisagée ,
 - produits/services présentés,
 - animations proposées => durée, public cible, fréquence possible.
- Pour les produits frais/agro transformés
 - Attestation hygiène alimentaire
 - Copie recto/verso du certificat délivré par la Direction de l'Alimentation et de l'Agriculture et de la Forêt (ex services vétérinaires)

Il convient de communiquer votre dossier de candidature avant **le lundi 17 juillet 2023** à l'adresse suivante: entreprendre@rivieradulevant.fr

La sélection des professionnels retenus et le plan de répartition prévisionnel des stands sera communiqué **le 31 juillet 2023**.

Attestation sur l'honneur de régularité au titre des cotisations (articles L. 8221-3 et L. 8221-5 du Code du travail)

Je soussigné, « ...Nom, prénom et qualité du signataire, tels qu'inscrits dans le Kbis... », de la société « ...Nom de la société, tel qu'inscrit dans le Kbis... », forme juridique « ...forme juridique actuelle de la société... » au capital social de « ...Capital social de la société... », immatriculée au registre du commerce sous le n° « ...N° SIRET de la société... », dont le siège social est situé au « ...Adresse du siège social de la société... », certifie sur l'honneur que la société « ...Nom de la société, tel qu'inscrit dans le Kbis... » est en situation régulière au regard de ses obligations fiscales et sociales.

J'atteste que la société « ...Nom de la société, tel qu'inscrit dans le Kbis... » est en règle au regard des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'embauche des salariés étrangers.

J'atteste que la société « ...Nom de la société, tel qu'inscrit dans le Kbis... » est couverte par une assurance de responsabilité civile/risques professionnels au titre de l'année en cours.

Fait à <Ville>

Le <Date du jour>

Signature du représentant légal de la société

Cachet de la société